BAREME D'HONORAIRES

A compter du 30 avril 2026

VENTES

Maisons – appartements – terrains à bâtir - Immeubles

PRIX DE VENTE	HONORAIRES EN % TTC *Mandat simple*	HONORAIRES EN % TTC *Mandat exclusif*
De 1 à 60 000€	Forfait de 6000 €	Forfait de 6000 €
De 60 001 à 100 000 €	10 %	9 %
De 100 001 à 145 000 €	9 %	8 %
De 145 001 à 200 000 €	8 %	7 %
De 200 001 à 250 000 €	7 %	6 %
De 250 001 € à 300 000 €	6 %	5 %
De 300 001 à 600 000 €	5 %	4 %
+ de 600 001 €	4,5 %	3,5 %

ETUDES OU EXPERTISES SUR DEVIS

** Les honoraires de transaction, non cumulatifs, sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié. Ceux-ci sont indiqués TVA inclue au taux en vigueur de 20%.*
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Programmes de reconstruction immobilières (découpage de propriété, création de copropriété...). Selon étude/ Sur devis